



**MISSION PERMANENTE DU NIGER
AUPRES DES NATIONS UNIES
417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022
Tél: (212)421-3260/61/86 Fax: (212)753-6931
Email: nigermission@ymail.com**

**SOIXANTE SEPTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

Troisième Commission chargée des Questions Sociales, Humanitaires et
Culturelles

**Point 28 de l'ordre du jour
Promotion de la Femme**

**a) Promotion de la Femme (Résolutions 34/180, 45/124, 65/187,
65/188, 65/190 et 66/131)**

Présenté par Monsieur Djibo Barikoye

New York 17 Octobre 2012

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord de vous adresser nos sincères félicitations, pour votre brillante élection à la tête de la Troisième Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres aux autres membres du Bureau.

Je voudrais vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre noble mission.

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour le rapport exhaustif soumis au titre du point 28.

Monsieur le Président,

Les violences faites aux femmes comportent plusieurs aspects dans nos pays en voie de développement où la majorité de la population vit dans la pauvreté et en zone rurale.

Conscient des inégalités dont souffrent nombre de femmes, le Gouvernement du Niger a fait de la promotion de la femme l'une de ses priorités de développement économique et social.

En effet, le Gouvernement a élaboré en 1996 une Politique Nationale de Promotion de la Femme. L'un des résultats concrets de cette politique, est l'adoption d'une « loi sur les quotas » qui fixe la représentation minimale du genre à 25% au sein du Parlement, du Gouvernement et de la Haute Administration.

D'autres mesures salutaires sont, entre autres la mise en place de l'observatoire national pour la Promotion de la Femme en 1999, la politique nationale genre en 2008 et le plan d'action 2009-2018.

Cinquante-quatre Organisations Non Gouvernementale (ONG) nigériennes et 4 coalitions des ONG et associations interviennent dans la promotion des droits de la femme et de son autonomisation à travers l'éducation, la santé et l'appui financier.

Dans la même lancée, un cadre de concertation des intervenants a été mis en place en 2004 pour renforcer l'action du gouvernement nigérien sur les questions liées au genre et à la promotion de la femme.

Monsieur le Président,

Dans le même esprit, mon pays est partie à plusieurs instruments juridiques internationaux visant l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de la femme.

Suite à cela plusieurs réformes ont vu le jour en vue d'éliminer la discrimination, promouvoir l'égalité des sexes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la justice.

La question genre, est prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets de développement tant au niveau de national qu'au niveau sous-régional.

Tout ce qui précède témoigne éloquemment de l'intérêt particulier que les Hautes Autorités Nigériennes attachent à la santé et au bien-être de la Femme.

Monsieur le Président,

Cependant beaucoup reste à faire, en ce raison de la persistance raison de la persistance défavorables découlent des traditions et de pesanteurs socioculturelles et de la situation économique du pays.

La volonté politique existe au Niger, pour aller de l'avant mais sans la mobilisation de ressources financières conséquentes, les Objectifs du Millénaire pour le Développement notamment l'OMD₃ « égalité des sexes et autonomisation des femmes, risquent de ne pas être atteints à l'horizon 2015. »

Je vous remercie